

Ecole Nationale Supérieure des Arts et Industries Textiles

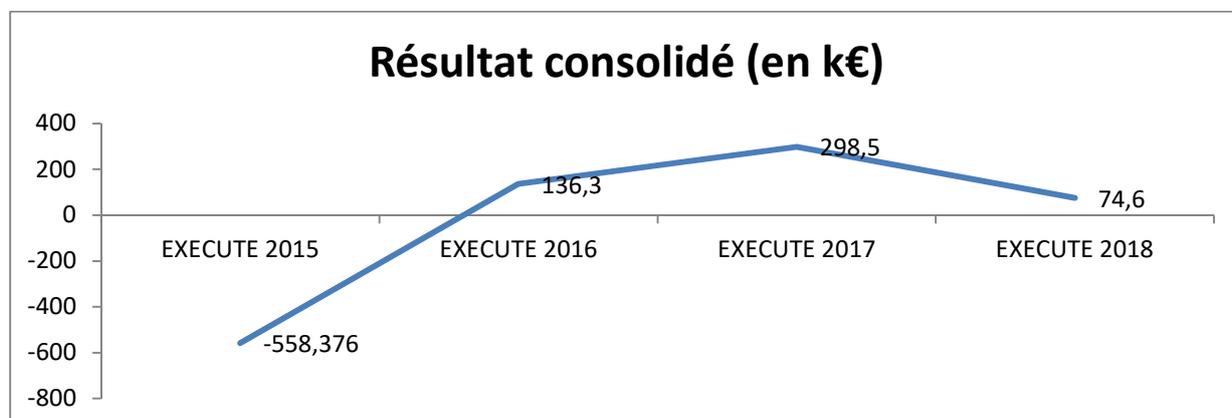
Conseil d'Administration du 27 mars 2019

Rapport d'exécution budgétaire 2018

Présenté par Sophie LEVEQUE,
Directrice des Finances et des achats publics

Les comptes exécutés 2018 de l'ENSAIT présentent un résultat consolidé positif de **74.6 K€** :

- **+ 253.3 K€ pour l'Ecole**
- **- 178.7 K€ pour le SAIC**



Ce résultat inclut l'affectation sur le SAIC de la part de dépenses communes d'infrastructures et d'administration et de gestion diverses d'un montant de 182.9 K€ supportées initialement par l'Ecole.

Le taux de couverture des charges décaissables (comptes 68 exclus) par les produits propres encaissables (subvention du MESRI et comptes 78 exclus) est de 78.5 %, en baisse de 6.6% par rapport à 2017 (85.1 % en 2017, 71.9% en 2016 et 68.5% en 2015).

De fortes disparités sont à constater :

- 66.63 % de taux de couverture pour l'école, en augmentation par rapport à 2017 (54.4%)
- 90.6% de taux de couverture pour le SAIC, en diminution par rapport à 2017 (122.3% en 2017 : l'enregistrement du solde d'un contrat collaboratif subventionné par l'Union Européenne en 2017 avait contribué au taux de couverture exceptionnel du SAIC par rapport aux exercices antérieurs).

RESULTAT EN AUTORISATIONS BUDGETAIRES (format GBCP)

Le résultat budgétaire est déficitaire de **961.2 K€** avec une forte disparité entre Ecole et SAIC :

- **- 360.5 K€ pour l'Ecole** s'expliquant en grande partie par le financement sur fonds propres des investissements.
- **- 711.8 K€ pour le SAIC** : les versements des financeurs publics sont fluctuants et réalisés en fonction des échéanciers de paiement prévus par contrat.

Le niveau de trésorerie de l'établissement le permet. Il était, fin 2017, très haut : 5 140 K€, s'expliquant en partie par l'irrégularité des versements effectués par ces financeurs.

I. LES RECETTES CONSOLIDÉES DE L'ÉTABLISSEMENT : 3 744.9 K€

Le taux d'exécution des recettes de l'établissement encaissables (hors comptes 78) est de 78.1 % par rapport au budget 2018 après BR1 :

- Taux d'exécution des recettes de l'école : 104.2 %
- Taux d'exécution des recettes du SAIC : 56.2 %

A. Chiffre d'affaires : 575.2 K€

- 151 K€ (- 20.8 %) par rapport au Budget 2018 après BR1, - 94.8 K€ (-14.1 %) par rapport à l'exécuté 2017.

1. Droits de scolarité et autres redevances : 168 K€

Budget exécuté à 100%, + 2.9 K€ par rapport à l'exécuté 2017 (+1.7%)

Le budget ayant été ajusté en fonction de l'exécuté des années précédentes, l'objectif est dorénavant atteint : 168 K€.

2. Prestations de recherche : 333.6 K€

- 148.9 K€ par rapport au budget (- 30.9 %), -68.2 K€ (-17 %) par rapport à l'exécuté 2017.

Le budget ambitieux de l'année 2018 n'a pas été atteint. Les contrats privés représentent 57.9% de l'exécuté du chiffre d'affaires pour l'exercice 2018, contre 60% en 2017.

3. Formation continue : 27.4 K€

- 22.6 K€ par rapport au budget (-45.5 %), -1.5 K€ par rapport à l'exécuté 2017 (-4%).

La formation tout au long de la vie est un axe difficile à développer pour l'ENSAIT. En effet, sa petite structure (30 enseignants chercheurs) ne permet pas de répondre aux besoins sur mesure des entreprises en terme de planning de formation. L'exécuté 2018 est en tout point identique à celui de 2017. Il conviendra donc d'ajuster le budget pour les années à venir en fonction des exécutés.

4. Colloques et événementiel : 31.2 K€

+9.3 K€ par rapport au budget (+42.9 %), +5 K€ (+ 19 %) par rapport à l'exécuté 2017

En 2018, un colloque sur la thématique de l'hygiène et la sécurité a été organisé dans les locaux de l'ENSAIT. Les recettes liées à l'événementiel ont également été plus importantes que celles prévues au budget, car les travaux liés à la réhabilitation énergétique du bâtiment principal de l'ENSAIT ayant été décalés, l'activité de location de locaux a pu être maintenue sur l'exercice 2018.

B. Taxe d'apprentissage : 615.3 K€

+ 29.5 K€ par rapport au budget 2018 après BR1 (+ 5 %), +32.3 K€ par rapport à l'exécuté 2017 (+ 5.5 %)

Les recettes liées à la taxe d'apprentissage (quota et barème) sont en légère augmentation depuis l'exercice 2016. La projection 2019 est dans la continuité (625 K€ au budget initial 2019)

	EXECUTE 2015	EXECUTE 2016	EXECUTE 2017	EXECUTE 2018	BUDGET 2019
QUOTA	278 628	489 046	481 378	487 738	500 000
BAREME	94 200	99 912	101 604	127 588	125 000
TOTAL	372 828	588 958	582 982	615 326	625 000

1. Taxe d'apprentissage hors quota : 127.6 K€

+ 22.6 K€ par rapport au budget (+21.5 %) et + 26 K€ par rapport à l'exécuté 2017 (+ 25.6%)

Après une baisse importante de la collecte de barème liée à la réforme du versement de la taxe d'apprentissage intervenue en 2015, la taxe collectée continue sa progression en 2018.

2. Taxe d'apprentissage quota : 487.7 K€

+ 6.9 K€ par rapport au budget (+1.4 %) et +6.4 K€ par rapport à l'exécuté 2017 (+1.3%)

La collecte brute de quota a été de 400.5 K€ pour l'année 2018. Notre collecte nette, déduction faite des 10% revenant à Formasup, est de 360.5 K€. Elle est insuffisante au regard des dépenses que l'ENSAIT parvient à justifier au titre de l'apprentissage. L'ENSAIT monte donc chaque année un dossier de demande de versement de fonds libres (fongibilité) auprès de l'Union des Industries Textiles du Nord. En 2018, cette demande a été de 100 K€. En 2019, une nouvelle demande a été réalisée auprès d'INTERGROS, qui est, depuis 2016, le collecteur unique au niveau national de la taxe d'apprentissage pour le secteur du commerce de gros BtoB.

C. Subventions (hors taxe d'apprentissage) : 2 366.8 K€

- 907.4 K€ en cumul par rapport au budget 2018 après BR1 (-27.7%), - 69.6 K€ par rapport à l'exécuté 2017 (-2.9%).

La subvention pour charge de service public est conforme au budget. Elle est en légère diminution par rapport à l'exécuté 2017 : - 2K€ et cette tendance se poursuit car en 2019 elle devrait être de 1 120.2 K€ soit 5.2 K€ inférieure à l'exécuté 2018.

Les subventions versées dans le cadre des contrats collaboratifs expliquent intégralement l'écart entre le budget 2018 après BR1 et l'exécuté. Un écart de même grandeur sera à constater au niveau des dépenses liées à ces projets (voir page 7).

. Les raisons sont diverses :

- Retard pris dans l'exécution de certains projets suite à des contraintes scientifiques
- Dépenses effectives, liées aux projets, inférieures aux prévisions et donc justifications de subventions à reporter sur les années suivantes

En 2019, ces contrats seront suivis de manière pluriannuelle dans le logiciel financier (utilisation d'un module complémentaire dédié à ces opérations). Aucune demande d'ouverture complémentaire ne sera envisagée en 2019 sans besoin réel. L'accompagnement d'un agent du service financier sur cette optimisation budgétaire (se formant au contrôle de gestion) sera également effectif en 2019.

RESULTAT EN CREDITS DE PAIEMENT DE RECETTES (format GBCP) : 2 777.3 K€

Rappel : les recettes en comptabilité budgétaire correspondent aux encaissements réalisés sur l'exercice.

Le taux d'exécution budgétaire est de 49.6 % :

- 63.2 % sur l'école : les travaux et financements liés à l'opération de réhabilitation énergétique du bâtiment principal de l'ENSAIT ont été reportés sur l'exercice 2019
- 28.7 % sur le SAIC : les versements des financeurs publics sont fluctuants et réalisés en fonction des échéanciers de paiement prévus par contrat. En 2018, ces versements ont été largement inférieurs aux dépenses enregistrées sur ces contrats.

Toutefois, le niveau de trésorerie étant très important, il permet de couvrir le décalage entre recettes encaissées et charges décaissées.

Les recettes se décomposent en deux grandes catégories :

1. Les autres financements publics : 574.2 K€

- 2 313.2 K€ par rapport au budget 2018 après BR1 (-80.1%)

L'explication de cet écart très important concerne deux postes :

- Les recettes liées à l'opération de réhabilitation énergétique (recettes dépendantes des travaux qui sont reportés sur l'exercice 2019)
- Les recettes liées aux contrats publics (voir point précédent)

2. Les recettes propres : 1 050.4 K€

- 482.4 K€ par rapport au budget 2018 après BR1 (-31.4%)

- l'encaissement lié aux contrats privés est inférieur aux prévisions de 231.7 K€

- - 224 K€ lié à l'enregistrement des DAG et DI (224 K€) : les DAG et DI ont été traitées en comptabilité générale uniquement.

II. LES DEPENSES CONSOLIDEES DE L'ETABLISSEMENT : 3 670.3 K€

	Exécuté 2014	Exécuté 2015	Exécuté 2016	Exécuté 2017	Exécuté 2018	Variation entre les exécutés 2018 et 2017
COMPTES 60	314 670	432 412	346 867	303 306	348 835	15,0%
COMPTES 61	255 113	263 376	200 824	246 855	216 896	-12,1%
COMPTES 62	525 902	650 404	718 969	752 588	736 074	-2,2%
COMPTES 63	25 143	19 996	17 580	20 778	355	-98,3%
COMPTES 65	154 042	128 752	138 091	217 355	222 444	2,3%
COMPTES 66	466	653	1 252	1 596	878	-45,0%
COMPTES 67	58 765	365	4	0	0	
COMPTES 68	429 250	384 930	437 406	535 432	544 125	1,6%
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	1 763 351	1 880 889	1 860 993	2 077 910	2 069 606	-0,4%

	Exécuté 2014	Exécuté 2015	Exécuté 2016	Exécuté 2017	Exécuté 2018	Variation entre les exécutés 2018 et 2017
COMPTES 63					23 476	
COMPTES 64	1 552 074	1 242 874	1 225 160	1 485 945	1 577 205	
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	1 552 074	1 242 874	1 225 160	1 485 945	1 600 681	7,7%

I. MASSE SALARIALE

1. **Masse salariale de l'Etat (non incluse au budget) : 5 507.2 K€**
2. **Masse salariale sur budget propre : 1 600.7 K€**

- 110.2 K€ (- 6.4 %) par rapport au Budget 2018 après BR1, + 114.7 K€ (+7.7 %) par rapport à l'exécuté 2017

- La masse salariale école s'exécute à hauteur de 96.4 % par rapport au budget 2018 après BR1 (- 23.2 K€).

Le travail de construction d'un outil de pilotage mensuel de la masse salariale a été effectué en 2017 et porte ses fruits en 2018. La Masse Salariale est maîtrisée.

- La masse salariale du SAIC s'exécute à hauteur de 91.9 % par rapport au budget 2018 après BR1 (- 87 K€). Ce taux d'exécution budgétaire est également satisfaisant pour l'exercice 2018.

Focus sur les dépenses de masse salariale en AE-CP : 1754.2 K€

	EXECUTE 2016	EXECUTE 2017	BUDGET 2018 APRES BR1	EXECUTE 2018	TAUX D EXECUTION BUDGETAIRE 2018
Dépenses de personnel	1 295 750	1 317 732	1 871 077	1 754 182	93,8%

L'ENSAIT comptabilise 1 754.2 K€ de dépenses de personnel, soit un taux d'exécution de 93.8 % par rapport au budget 2018 après BR1 et une progression de 33.1% par rapport à 2017.

Cet écart est à nuancer. L'année 2018 comptabilise 13 mois : les 12 mois de l'exercice 2018 et le mois de décembre 2017 qui n'avait pas pu être comptabilisé en 2017 suite à un problème technique du logiciel financier (13 mois en 2018 versus 11 en 2017). A mois comparables, la progression est de 7.8% entre 2018 et 2017. Elle s'explique par l'activité soutenue et le recrutement de doctorants et contractuels en matière de recherche.

II. CHARGES DE FONCTIONNEMENT : 2 069.6 K€

- 934.7 K€ (- 31.1 %) par rapport au Budget 2018 après BR1, -8.3 K€ (-0.4%) par rapport à l'exécuté 2017.

- Taux d'exécution budgétaire de l'école: 87.8 %
- Taux d'exécution budgétaire du SAIC : 40.3 %

Les dépenses de fonctionnement de l'école n'appellent pas de remarques particulières.

A noter que les dotations aux amortissements (comptes 68) représentent le deuxième poste de dépenses derrière les autres charges externes (comptes 62) incluant les prestations extérieures et les frais de mission.

Les dépenses de fonctionnement du SAIC ont un taux d'exécution faible, en corrélation avec les recettes enregistrées.

Les Dépenses communes d'Infrastructures (DI) et les Dépenses communes d'Administration et de Gestion diverses (DAG) ont été imputées au SAIC selon une clé de répartition définie comme suit :

- DI (réparations, entretien, amortissement des bâtiments, des réseaux, du matériel d'entretien, etc.), la clé de répartition est le m2 de surface occupée. 31.49 % de la surface des locaux de l'ENSAIT sont consacrés à la recherche. Les dépenses du service du patrimoine ont donc été imputées sur le SAIC à hauteur de 31.49%, soit 121.5 K€

- DAG : toutes les autres dépenses communes de la section de fonctionnement des services communs de l'établissement se sont vues appliquer la clé suivante : montant du compte financier du SAIC (en fonctionnement) / montant du compte financier de l'établissement (en fonctionnement), soit pour l'ENSAIT 18.45 % des dépenses de services généraux (hors patrimoine pour lequel la règle des DI s'applique), soit 61.4 K€.

Ces règles de ré-imputation de charges de structure détériorent donc le résultat 2018 du SAIC de 182.9 K€ (au BR2, les prévisions de ces charges indirectes étaient de 283.1 K€) et améliorent celui de l'école du même montant. Le compte de résultat consolidé reste neutre.

Sur ce montant :

- 47.3 K€ sont à imputer sur les contrats privés
- 135.6 K€ sont à imputer sur les contrats publics

Focus sur les dépenses de fonctionnement en AE-CP : 1 687 K€ en AE et 1 463.2 K€ en CP

	EXECUTE 2016	EXECUTE 2017	BUDGET 2018 APRES BR1	EXECUTE 2018	TAUX D EXECUTION BUDGETAIRE 2018
Dépenses de fonctionnement en AE	1 232 322	1 635 929	2 755 229	1 686 965	61,2%
Dépenses de fonctionnement en CP	1 501 660	1 519 748	2 719 462	1 463 244	53,8%

Les autorisations d'engagement de l'ENSAIT sont stables entre 2017 et 2018.

Le taux d'exécution budgétaire global de 61.2% fait apparaître de fortes disparités entre Ecole (93.5%) et SAIC (29.9%).

Les dotations aux amortissements (544.1 K€) ne sont pas incluses dans les consommations d'AE et CP, tout comme les charges à payer, ce qui explique les écarts entre situation patrimoniale et budgétaire.

III. INVESTISSEMENTS : 450.5 K€

- 971.5 K€ (- 68.3 %) par rapport au Budget 2018 après BR1, -81.1 K€ (-15.3 %) par rapport à l'exécuté 2017

En 2017, le marché de réhabilitation énergétique du bâtiment principal de l'ENSAIT a été notifié à l'entreprise ENGIE, après une période de dialogue compétitif de quelques mois, engendrant ainsi un

1^{er} décalage calendaire de la phase études en 2018 puis un second retard, débouchant ainsi à une réalisation effective des travaux en 2019.

Les études ont été financées sur fonds propres en 2018. Les subventions CPER et FEDER seront utilisées en 2019.

De nombreux travaux et achats ont toutefois été réalisés en 2018 :

- Matériel réseau et serveurs : onduleur et programme annuel de renouvellement des PC
- Achat d'un groupe électrogène
- Achat de divers matériels liés à la formation et à la recherche (module de choix de cours sur Aurion, etc.)
- Renouvellement de mobilier de bureau

L'intégralité des investissements 2018 a été autofinancée par la Capacité d'Autofinancement (CAF).

Focus sur les dépenses d'investissement en AE-CP : 425.1 K€ en AE et 499 K€ en CP

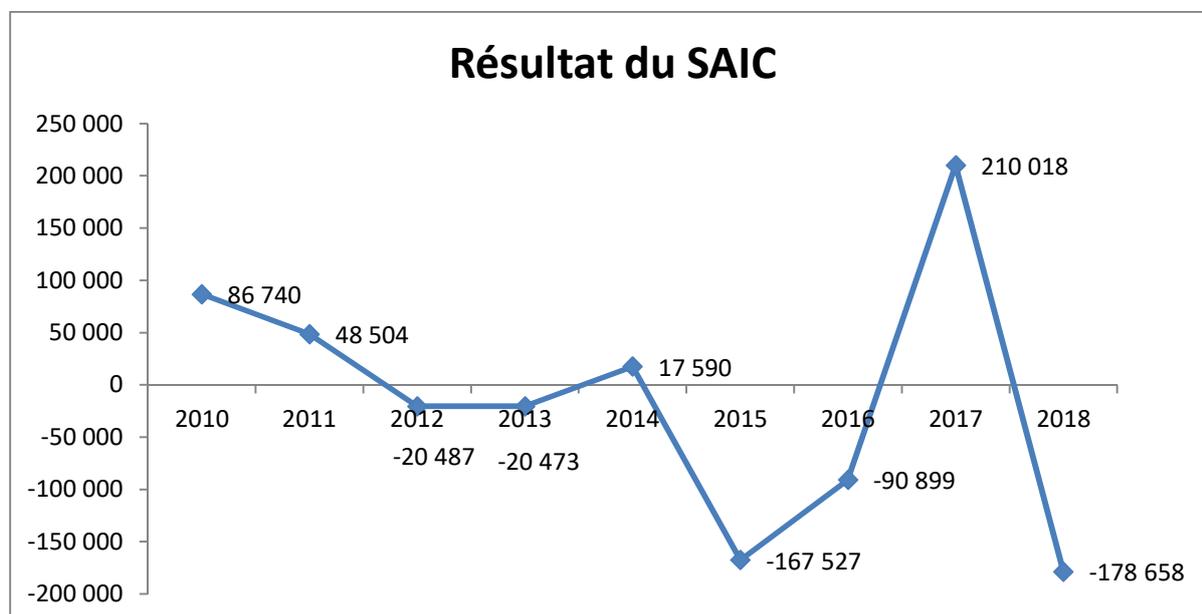
	EXECUTE 2016	EXECUTE 2017	BUDGET 2018 APRES BR1	EXECUTE 2018	TAUX D EXECUTION BUDGETAIRE 2018
Dépenses d'investissement en AE	3 059 624	347 528	721921	425 126	58,9%
Dépenses d'investissement en CP	1 180 710	594 771	1421957	499 015	35,1%

Le taux d'exécution faible correspond au décalage de la phase travaux de l'opération de réhabilitation énergétique du bâtiment principal de l'ENSAIT.

Il existe un écart entre la comptabilité patrimoniale et budgétaire, s'expliquant par l'intégration des charges à payer en situation patrimoniale à contrario de la comptabilité budgétaire.

FOCUS SUR LE SAIC

Le SAIC 2018 fait apparaître un résultat négatif à hauteur de -178.7 K€,



Les dépenses indirectes de structure ont été intégrées uniquement depuis l'exercice 2017.

Elles représentent pour rappel en 2018 :

- 47.3 K€ pour les contrats privés
- 135.6 K€ pour les contrats publics

Focus sur les contrats publics (en K€) :

dépenses de personnel	848,8	recettes de fonctionnement	1 035,2
dépenses de fonctionnement	415,7		
TOTAL DEPENSES	1 264,5	TOTAL RECETTES	1 035,2

Les contrats publics présentent un déséquilibre de 229.3 K€ pour l'exercice 2018.

L'enregistrement de frais de gestion budgétés au sein de ces contrats ne parvient pas à couvrir l'intégralité des dépenses (infrastructures incluses).

Des projets contractés avec la région ont également été clôturés en 2018, ils représentent une charge de 100.6 K€ (subventions désaffectées).

Focus sur les contrats privés (en K€) :

dépenses de personnel	121,9	recettes de fonctionnement	333,6
dépenses de fonctionnement	158,5		
TOTAL DEPENSES	280,4	TOTAL RECETTES	333,6

Les contrats privés dégagent une marge de 53.2 K€ (hors investissements). Les dépenses d'infrastructures sont incluses ainsi que les SAIC nominatifs des enseignants chercheurs sur les contrats terminés.

En 2019, les contrats privés et SAIC nominatifs seront les seuls éléments du SAIC. Au vu des résultats de 2018, le compte de résultat devrait être équilibré.

Concernant les contrats publics, l'objectif sera en 2019 d'équilibrer la totalité des frais d'infrastructure grâce aux frais de gestion de ces contrats.